

Toulouse, le 28 novembre 2022

---

**Décision prise par le Président de Réseau31**

**Décision n°20221128- n°482**

---

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;**

**Vu** l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

**Considérant** le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de Réseau31 ;

**Considérant que** le Conseil Départemental a attribué au titre de son programme d'aide en eau potable sur le programme 2019 ; un montant de crédits à hauteur de 24 462,40 € pour un total de 2 opérations et qui ont fait l'objet d'une décision attributive ;

**Considérant** les décisions prises par le Président de Réseau31, sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute-Garonne au titre du programme départemental Eau potable 2019, pour un montant total de travaux de 122 312,00 € pour ces 2 opérations ;

**Considérant que** le règlement départemental en matière d'Alimentation en eau potable, d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, impose le solde des crédits dans les 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier suivant la date de la décision attributive, soit au 31/12/2022 ;

**Considérant que** les 2 opérations sont en phase de préparation ou d'exécution des travaux mais que les travaux ne pourront pas être soldés financièrement avant le 31/12/2022 et qu'il apparaît opportun de mobiliser des crédits départementaux sur ces projets listés en annexe 1 ;

**décide**

**Article unique :** de demander une prolongation de délai de caducité de la subvention au titre du programme départemental Eau potable 2019, de 12 mois à compter de la date limite du 31/12/2022 pour un montant de 24 462,40 € de crédits correspondant à 2 opérations inscrites (cf. liste détaillée en annexe n°1).



**Gilbert HEBRARD**  
Premier Vice-Président

*Annexe(s) : Liste détaillée des opérations*

RESEAU31 PROGRAMME DEPARTEMENTAL 2019 EN EAU POTABLE

ANNEXE : DEMANDE DE PROLONGATION DU DELAI DE VALIDITE

INSCRIPTION							
Année de prog	N°GIDE aaaa-xxxx	N° MGDIS	Maitre d'ouvrage	Collectivité bénéficiaire	Nature des travaux retenus à l'inscription	Montant HT de travaux retenus	Montant subvention
2019	2019-6485	R1906485	RESEAU31 (SMEA)	PLAISANCE-DU-TOUCH	Création d'un réseau de maillage - RD82 - 20 ml de conduite 2ème tranche financière et solde	1 900,00 €	380,00 €
2019	2019-6484	R1906484	RESEAU31 (SMEA)	PLAISANCE DU TOUCH - LA SALVETAT SAINT GILLES	Création d'une interconnexion entre LA SALVETAT-SAINT-GILLES et PLAISANCE-DU-TOUCH - 450 ml 2ème tranche financière et solde	120 412,00 €	24 082,40 €
					<b>TOTAL</b>	<b>122 312,00 €</b>	<b>24 462,40 €</b>

Envoyé en préfecture le 15/12/2022

Reçu en préfecture le 15/12/2022

Publié le 15/12/2022

ID : 031-200023596-20221128-1128\_482-DE

